

droit de cités

Le journal d'information des locataires de Coop'Ivry Habitat ■ mars 2023 ■ n°108

www.coopivry.fr

  @coopivry

Spécial accès aux droits



Tribune libre du DAL

L'association Droit Au Logement – DAL – a été créée en 1990 par des familles de mal-logés à Paris. 30 ans plus tard, c'est une organisation structurée, présente sur tout le territoire, et défendant le droit à un logement stable, décent, sain et accessible pour toutes et tous. Grâce à votre soutien, le DAL IVRY est arrivé en tête du scrutin à l'élection des représentants des locataires. Pour la première fois, cette organisation indépendante intègre le conseil d'administration de la Coop', avec deux administrateurs. Cette victoire illustre le besoin des locataires d'être mieux représentés face à la dégradation de leurs conditions d'existence. Le logement social est menacé, l'État ne le subventionne plus assez, les loyers et les charges flambent, alors que dans le même temps la qualité et l'étendue du parc social s'appauvrissent. C'est contre cette situation que nous nous mobilisons, à tous les niveaux, avec toutes les bonnes volontés. Nous aurons besoin de toutes les forces vives pour mener les combats qui nous attendent. Le DAL IVRY est aussi un outil à votre disposition. Le DAL IVRY apportera sa contribution aussi souvent que possible, afin que, collectivement, nos luttes pour la dignité de nos quartiers et de nos logements aboutissent

Dans l'attente d'un local pour assurer nos permanences, vous pouvez nous joindre ou nous rejoindre par mail : dal.ivry94@gmail.com

Tribune libre de la CNL

La CNL remercie l'ensemble des locataires qui ont exprimé leur confiance en nous donnant leur voix.

Ensemble pour l'accès aux droits sur le logement

La CNL agit pour vous faire entendre et pour que l'accès aux droits soit indissociable de celui qui défend ses droits.

La CNL combat les hausses de loyers et de charges, la ségrégation sociale et spatiale; la vente du logement social, les saisies et les expulsions.

La CNL demande le blocage des loyers ; la revalorisation de 25% des aides personnelles au logement et la prise en compte des charges locatives dans ce calcul, la maîtrise des coûts de charges payées par les locataires; l'entretien des cités pour une meilleure maîtrise énergétique et pour améliorer notre cadre de vie; la construction de 250 000 logements sociaux par an.

La CNL exige des moyens de l'État à la hauteur des besoins pour le logement social.

Rejoignez les amicales CNL qui sont au coeur des cités pour vous défendre au quotidien.
140 avenue Danielle-Casanova, Ivry-sur-Seine - Permanence sur rendez-vous 06 18 70 78 89 /
cnlivry94@gmail.com / cnlivry.wordpress.com / Instagram : [cnlivry](https://www.instagram.com/cnlivry)

Tribune libre de la CLCV

L'équipe de la CLCV tient à remercier l'ensemble des locataires qui par leur voix aux précédentes élections nous ont accordé leur confiance.

Dès que la demande en est faite, Coop'Ivry Habitat devrait accorder - de fait - aux locataires à mobilité réduite et ou vieillissants le droit de faire installer une douche à l'italienne, par exemple. Beaucoup plus sûre pour leur intégrité physique.

Par ailleurs, les personnes âgées sont fragilisées par des difficultés d'accès aux droits face à la dématérialisation croissante qui porte atteinte au principe d'égalité de traitement (plus de 90% en situation d'illectronisme – Insee 2019).

La Coop doit impérativement être attentive à cet état de fait et faire le nécessaire auprès de ces locataires.

L'Association Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV) s'attachera à accompagner les locataires qui auraient besoin d'un soutien, d'une aide.

Qu'ils n'hésitent donc pas à nous solliciter, nous avons été élus par eux, pour les représenter et aussi faire entendre leur voix.

Union Locale CLCV d'Ivry - Maison des syndicats – 6, Place Gérard-Philippe
Permanences sur rendez-vous au 07 49 37 97 28. / Mail : ulclcvivry@gmail.com

Textes remis par la DAL, la CLCV et la CNL.
Ces propos n'engagent que leurs auteurs.rice.s.

Droit de Cités, le journal d'information des locataires de Coop'Ivry Habitat.

n°108, mars 2023

6 Promenade Supérieure
94204 Ivry-sur-Seine

Directeur de la publication : **Philippe Bouyssou**
Directrice de la Coop'Ivry Habitat : **Sabine Christof-Beaurianne**
Rédaction : **Natacha Lin**
Graphisme : **Priscillia Pascual (Pri Studio Créatif)**



ISSN 1148-9626

Trimestriel d'informations
Tirage : 6 700 exemplaires - Gratuit
Impression : S.I.S, 2 rue Saint-Just 94110 Arcueil

www.coopivry.fr



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une flambée sans précédent du coût de la vie. Suite aux différentes alertes des acteurs et actrices du logement, le gouvernement avait finalement décidé d'inclure les bailleurs sociaux dans le « bouclier tarifaire » qui se révèle néanmoins insuffisant pour prendre en compte la totalité des coûts de l'énergie. En novembre dernier, avec les Vice-Président.e.s et la direction de Coop'Ivry Habitat, nous sommes venus à votre rencontre pour faire le point sur la situation et exposer les moyens à notre disposition pour lisser au maximum l'impact du réajustement des provisions de charges que nous avons dû opérer.

Face aux difficultés que la situation économique peut vous imposer, vous n'êtes pas seul.e.s. Vous pouvez avoir droit à des aides sociales liées notamment au logement. Plusieurs structures comme les Espaces départementaux de solidarité (EDS), la Caisse des allocations familiale (CAF) ou le Centre communal d'action sociale (CCAS) peuvent vous accompagner pour faire valoir vos droits. De son côté, la Coop'Ivry Habitat, peut aussi vous accompagner, que ce soit via les démarches et fonctionnalités disponibles sur votre espace en ligne ou via une politique de prévention et de réduction des impayés. Ce numéro est donc là pour vous (re)donner les clés pour être accompagné.e au mieux.

Par ailleurs, l'ampleur des difficultés économiques de beaucoup de locataires et de la crise énergétique doit nous questionner. L'Etat doit prendre des mesures fortes : plan de financement pour la réhabilitation thermique des logements, aide financière pour le développement du réseau de chaleur urbaine renouvelable, inclure les coûts de l'électricité dans le bouclier tarifaire, réinstaurer la possibilité pour les bailleurs de bénéficier des tarifs réglementés, augmenter les APL, etc. Des solutions sont à faire valoir pour l'intérêt du plus grand nombre.

Philippe Bouyssou,
Président de Coop'Ivry Habitat



SOMMAIRE

- P4** • Vous êtes accompagné.e
EDS, CAF
- P6** • Vous êtes accompagné.e
CCAS
- P8** • Les associations d'aide
et de soutien
- P10** • La prévention des impayés
auprès de la Coop'
- P12** • Les aides spécifiques
aux seniors
- P13** • Les coups de pouce
issus d'Ivry



Vous êtes accompagné.e

Dans le cadre d'une hausse des prix généralisée, des initiatives de l'État pour amoindrir les effets de l'inflation auprès de la population ont vu le jour : bouclier tarifaire sur l'énergie, remise à la pompe pour le carburant, chèque inflation, etc. Malgré ces coups de pouce, cette explosion des prix continue de peser doublement pour les locataires : un pouvoir d'achat qui baisse et un loyer et des charges qui augmentent. Coop'lvry Habitat invite chacun.e à faire valoir ses droits auprès des différents organismes afin d'endiguer au maximum un budget serré, voir endetté. Voici les organismes principaux auprès desquels vous pouvez vous retourner pour un peu d'aide.

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS (EDS)

Les espaces départementaux des solidarités sont des lieux physiques d'accueil où tout habitant du département peut dans un premier temps y effectuer un bilan d'accès aux droits pour lesquels il peut bénéficier et ensuite être accompagné sur des sujets très variés.



Aide au logement

Les agent.e.s de l'EDS sont là pour vous accompagner dans vos démarches liées au logement (aides ponctuelles) notamment le Fonds de solidarité habitat (FSH).



Insertion professionnelle

L'EDS vous aide aussi à remplir votre demande de revenu de solidarité active (RSA), mais vous accompagne également de manière globale sur votre projet professionnel.



Aide à la gestion du budget

Une conseillère en économie sociale et familiale vous aide à gérer votre argent.



Santé, enfance et famille

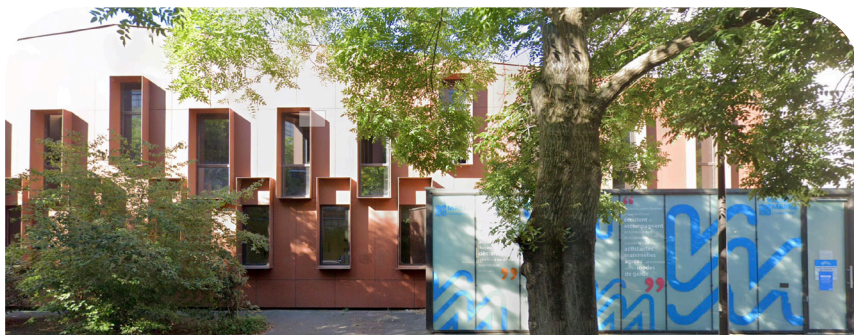


L'EDS est là aussi pour vous aider à trouver une couverture maladie.

Accompagnement numérique et accès aux loisirs



Les usager.ère.s sont accompagné.e.s dans leurs démarches de vie quotidienne sur le numérique au besoin. Cet accompagnement se fait uniquement pour les usager.ère.s suivi.e.s.



EDS

📍 38-42 rue Raspail
01 56 71 44 34

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Chargée d'action sociale en faveur des familles, la CAF intervient dans 5 domaines.

Famille



La CAF aide les familles dans de nombreux domaines et à différents endroits de la vie : lors de l'arrivée d'un nouveau-né, pour le financement de services ou de prestations, pour l'accès aux loisirs de la famille, pour la rentrée scolaire, etc. le tout en versant des prestations familiales ou en participant en partie au financement.



Vie professionnelle



Prime d'activité, Revenu de solidarité active (RSA), Revenu de solidarité pour les 55-65 ans



Logement



Aides personnelles au logement pour payer le loyer, prime de déménagement pour les familles nombreuses, etc., la CAF vous accompagne dans les problématiques de paiement de loyer.

Handicap



Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), Allocation aux adultes handicapés (AAH), Allocation journalière du proche aidant (AJPA), Allocation journalière de présence parentale (AJPP) qui est une prestation versée pour s'occuper d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé, Assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF) qui garantit une continuité dans la constitution des droits à la retraite des personnes cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou gravement malade, bénéficiez de toutes ces aides si vous êtes concerné.e.s.



Santé



La complémentaire santé solidaire (C2S) vous aide pour vos dépenses de santé si vous avez des ressources modestes. Le montant mensuel dépend de l'âge de chaque personne du foyer et de votre revenu.



Espace AMELI

124-126 boulevard de Stalingrad
3230

ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) D'IVRY

Le CCAS a pour mission d'orienter, de recevoir et d'accompagner les personnes à effectuer leurs démarches dans le domaine social : accès aux droits, aides financières, handicap. Il propose également des services d'aide et de soins infirmiers à domicile. Il assure aussi la gestion de deux résidences autonomie à Ivry.



Demande d'aide sociale et autres démarches administratives

Le CCAS instruit vos dossiers pour les aides sociales et est présent pour vous accompagner dans les démarches administratives. Le CCAS d'Ivry accompagne les personnes pour bénéficier par exemple de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Il est là également pour vous informer sur vos droits en cas de perte d'autonomie mais aussi en tant qu'aident.e. De manière générale, le CCAS s'assure à faire valoir vos droits.

Téléassistance

La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées vivant seules chez elles. En cas de chute, malaise ou tout autre problème, la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'aide généralement d'un médaillon ou un bracelet qu'elle porte en permanence. Ce dernier est relié à un téléopérateur qui gèrera la situation.

Ce service de téléassistance peut être pris en charge par l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).




CCAS, Centre communal d'action sociale
• service en direction des Retraités
Centre administratif Jules-Coutant
Esplanade Georges-Marrane
01 49 60 25 76



Accompagnement pour certains déplacements

Une personne du CCAS peut vous accompagner pour certains déplacements à Ivry-sur-Seine. Service gratuit et réservé aux personnes à mobilité réduite.

Pour les personnes en fauteuil roulant,  un service adapté du département peut être sollicité :
FilivalPam 94
(public bénéficiaire de la carte d'invalidité à 80%).
01 80 43 01 60 • contact@pam94.info

Un repas chez vous ou à partager

Un service de portage de repas à domicile est assuré tous les jours pour les personnes ne pouvant plus se déplacer. Il est possible aussi de retirer son repas auprès d'une des deux résidences autonomie ou de le consommer sur place. Le repas et le portage sont payants en fonction des ressources de la personne bénéficiaire.



Des services d'aide à domicile

Le CCAS propose des services d'aide à domicile (actes de la vie quotidienne) aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes de moins de 60 ans porteur de handicap ou maladie. Ce service est payant mais peut être pris en charge par l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Des services de soins infirmiers à domicile

Des services de soins infirmiers à domicile aux personnes âgées de plus de 60 ans sont proposés. Ce service est totalement remboursé par l'assurance maladie.



Le Fond de solidarité habitat (FSH)

Aide départementale destinée aux personnes rencontrant des difficultés de paiement dans le cadre de leur logement, le FSH peut être demandé directement auprès de la CAF, du Conseil départemental, à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) ou encore au CCAS.

ccas
centre communal d'action sociale

« On assiste aujourd'hui à des démarches de plus en plus dématérialisées, il est important pour le CCAS d'avoir ce rôle d'intermédiaire et de proposer un service de proximité et adapté. Ici nous n'avons pas forcément réponses à tout mais nous allons faire au maximum. Nous essayons de mettre en place un cadre serein, notre rôle est aussi de rassurer. Certaines personnes ont pu vivre des expériences compliquées. Garder le lien humain est primordial. »

Zakia Ziane, directrice du CCAS d'Ivry.

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE SENIORS DU CCAS

Jeux de société, gym douce, sorties culturelles, karaoké, atelier mémoire, etc., il existe à Ivry, deux résidences qui proposent chaque après-midi (dès 14h) diverses activités. Ouvert aux personnes qui ne sont pas forcément résident.e.s des résidences. Ouvert à tou.te.s les ivryien.ne.s de plus de 60 ans.



Résidence autonomie Ambroise Croizat,

📍 21 Rue Jean-Marie-Poulmarch

Plus d'infos : contactez le 01 46 72 74 85 ou directement sur place pour découvrir toute la programmation.



Résidence autonomie Chevaleret,

📍 3 Bis Place Insurrection

Plus d'infos : contactez le 01 49 60 29 66 ou directement sur place pour découvrir toute la programmation.

Les associations d'aide et de soutien



EMMAÜS SOLIDARITÉ

Cette association aide les personnes sans domicile fixe à se réinsérer socialement et professionnellement. Elle propose un accueil de jour, un hébergement d'urgence et des logements d'insertion.

i L'étape ivryenne

19 rue Marcel Lamant

01 49 60 72 99

> HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Fermé le jeudi

Sur rendez-vous de 13h30 à 17h



CONFÉRENCE DE L'ESPÉRANCE SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Elle accompagne les personnes dans une très grande précarité : assistance matérielle et morale, visites à domicile.

i Conférence de l'espérance

Société Saint-Vincent de Paul

41 rue Lénine

06 07 58 73 37

> HORAIRES

Permanence le jeudi : 10h à 12h



EMMAÜS LIBERTÉ

L'association récupère du mobilier et des objets de seconde main.



i Emmaüs liberté

www.emmausliberte.org

42 rue Pierre et Marie Curie

01 72 95 59 55 / 01 45 90 14 75 (site d'Ivry)

> HORAIRES

Mercredi et vendredi : 10h à 12h
et 14h à 18h

Jeudi et mardi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h30 et 13h30 à 18h
(fermé le dimanche et le lundi)





LES RESTOS DU COEUR

Les Restos du coeur apportent une aide alimentaire aux plus démunis et habitants d'Ivry dans le besoin. Inscription dès novembre et tout au long de l'année.

i Les restos du coeur

16 rue Pierre Galais

01 49 59 00 51

> HORAIRES

Hiver (novembre à mi-mars) :

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30

Été (mi-avril à octobre) :

Mardi et mercredi de 8h à 11h30



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Il accueille toute personne ou famille en difficulté lors de ses permanences, aide à rédiger des courriers, accompagne la scolarité et propose l'alphabétisation des adultes.

Il fournit aussi une aide alimentaire et vestimentaire.

i Secours populaire français

14 rue Lénine

01 46 72 70 78

> HORAIRES

Mardi et jeudi : 14h à 17h



croix-rouge française

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge prévient et apaise les souffrances humaines.

Elle propose une aide alimentaire et vestimentaire, une assistance personnalisée et des formations aux premiers secours.

i Croix-rouge française

1 rue Raspail

01 46 58 09 72

> HORAIRES

Accueil, suivi alimentaire et vestimentaire

Jeudi : 17h30 à 19h30

(Fermé au mois d'août)



La prévention des impayés auprès de la Coop'

Afin de soutenir ses locataires, Coop'Ivry Habitat a fait évoluer sa procédure de traitement des impayés en appuyant l'action sociale dès l'entrée dans les lieux et le premier impayé.



Depuis 2020, grâce à la mise en place de cet accompagnement, Coop'Ivry Habitat a permis à des locataires de trouver des solutions à leur situation d'endettement locatif.

Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) disponible, adressez-vous au service prévention des impayés.

1^{ère} étape

LA PHASE PRÉCONTENTIEUSE AMIABLE

Lettres de relance, mise en demeure, commandement de payer

C'est le moment d'agir avant que la situation ne s'aggrave. J'ai la possibilité de mettre en place un plan d'apurement adapté à mes ressources auprès de l'agent précontentieux et rencontrer une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) pour étudier les aides auxquelles je pourrais prétendre.

2^{ème} étape

LA PHASE CONTENTIEUSE JURIDIQUE

Assignation, jugement, commandement de quitter les lieux

Ma situation n'est pas irrémédiable mais mon bail risque d'être résilié, mes APL et la RLS auxquelles j'ai droit risquent d'être retirées et il est possible qu'on me demande de quitter les lieux. Les frais de procédures me seront appliqués et si je ne montre pas ma bonne foi, je me verrai refuser la signature d'un protocole de cohésion sociale afin de me maintenir dans les lieux.

3^{ème} étape

LA PHASE EXPULSION

Réquisition de la force publique, expulsion

Ma situation est critique. Je risque de perdre mon logement si je ne réagis pas pour actionner tous les leviers possibles avec l'aide de mon bailleur (FSH, rappel APL, dossier de surendettement, aides caisse retraite, etc.).

Le mot de la conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

Il y a une vraie méconnaissance des aides sociales. Beaucoup de personnes les ignorent et de fait, ne les mobilisent pas. Or ces dernières peuvent être précieuses pour la diminution des dettes. Mon accompagnement permet d'ouvrir tous les droits à tous ceux et toutes celles qui peuvent y prétendre, tout simplement. >>>

En cas de dette, la conseillère vous reçoit dans un premier temps afin de faire un bilan de votre situation. Elle vous accompagne ensuite dans l'accès de vos droits.

À savoir

Coop'Ivry Habitat est doté du dispositif IDEAL (Intégration dématérialisée des aides au logement) permettant de faire une demande d'APL (Aide personnalisée au logement) ou d'AL (Aide au logement) de manière dématérialisée. Si vous n'avez jamais fait de demande au préalable ou si votre situation familiale et / ou financière ont changé, nous vous invitons à prendre rendez-vous soit auprès de votre gestionnaire locatif, soit auprès de votre CESF. Pour réaliser cette demande, des documents vous seront demandés pour la transmission de vos données.

L'avantage ?

Votre demande sera traitée plus rapidement que si vous passiez directement par la CAF.



« Après un accident de voiture en 2017, c'était devenu très difficile pour moi de me déplacer. J'habite au 11^{ème} étage de mon bâtiment. Je suis quelqu'un qui n'aime pas demander de l'aide et c'est vrai que si la conseillère en économie sociale et familiale de la Coop' n'existait pas, je n'en aurai sûrement jamais demandé. »

Césaire, 80 ans, retraité

Césaire se trouve en situation de mobilité réduite depuis quelques années. Vivant désormais seul dans un T4, il paye non seulement un loyer trop cher par rapport à ses revenus, mais est contraint tous les jours par un étage haut. Après la mise en place d'un plan d'apurement ainsi qu'une ouverture des droits pour une aide auprès de la caisse de retraite de plus de 200 €, le service des attributions a pris le relais et a réussi à lui octroyer un nouveau domicile (T2) au 1^{er} étage dans une résidence récente.

« Avec l'inflation : augmentation des charges, du coût de la vie, etc., les jours passaient et les dettes s'accumulaient, on ne savait plus quoi faire avec mon mari. Je me suis tournée vers une assistante sociale de la ville qui m'a redirigée vers la Coop'. Je ne savais pas qu'elle accompagnait dans ces situations. »



En situation d'impayés avec son conjoint et ses 4 enfants, Lynda a désormais réglé sa dette avec le service contentieux et est aujourd'hui suivi par le service de la commission des attributions de logement à la recherche d'un logement moins cher.

**Lynda, 41 ans,
4 enfants à charge,
en reconversion**



MON LOYER EST TROP CHER, JE PENSE À LA MUTATION !

Pensez à contacter le service de la commission des attributions des logements pour une mutation afin de changer de logement ! >> **par courrier à adresser au Service de la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL).**

- i** Pour rappel, il faut au préalable posséder un numéro unique de demande de logement. Deux options pour l'obtenir : sur le site demande-logement-social.gouv.fr ou récupérer auprès de la mairie le formulaire (ivry94.fr) Cerfa N° 14069*04 et déposer votre dossier complété au service Habitat (situé au Centre administratif Saint-Just à l'adresse suivante : 37 rue Saint-Just).



Les aides spécifiques aux seniors

Avec une population de plus en plus vieillissante, la France comptait en 2021 17,7 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, soit 27% de la population totale. En tant que senior, vous avez accès à des aides sociales pour améliorer votre quotidien. Soumises à des conditions d'attribution, il est nécessaire d'effectuer des démarches administratives pour les obtenir. Présentation des principales.

L'APA : L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE, POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉE DÈS 60 ANS.

Permet de prendre en charge partiellement ou totalement le maintien à domicile de la personne senior, cette aide versée par le département recouvre la rémunération d'une aide à domicile, des aides pour le transport ou les repas et un accueil temporaire dans un établissement ou une famille. Le montant de l'aide dépend de vos ressources.



Critère :



Être en perte d'autonomie ou en situation de handicap (en fonction de la grille AGGIR, outil de mesure de perte d'autonomie)

Où en faire la demande ?

Vous pouvez directement constituer un dossier vous-même à adresser au département.

L'ASPA : L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

Anciennement nommée "le minimum vieillesse" et destinée aux personnes ayant de faibles ressources, cette aide mensuelle est versée par votre Caisse de retraite (CNAV).



Critères :



Avoir minimum 65 ans



- Pour un couple, les revenus du votre couple ne doivent pas dépasser 1 492,08 € brut / mois.

- Pour une personne seule, vos revenus ne doivent pas dépasser 961,08 € brut /mois

Où en faire la demande ?

Vous pouvez directement constituer un dossier vous-même à adresser auprès de votre caisse de retraite.

Les coups de pouce issus d'Ivry

Ivry regorge d'entreprises et d'organismes œuvrant pour le bien vieillir, notamment au sein de Silver Innov', pépinière d'entreprises spécialisées pour répondre à des problématiques du public senior. Suite à l'incendie en avril 2021 au siège social de Coop'Ivry Habitat, **Silver Innov'** a hébergé une partie des salarié.e.s, le temps de la remise en état des locaux. Il nous semblait important de mettre en lumière leurs activités qui concernent une partie des locataires de Coop'Ivry Habitat.

Silver Innov', c'est quoi ? La directrice Isabelle Marchand nous en parle

"Silver Innov' c'est avant tout un lieu de rencontre où se concentrent des personnes soucieuses du bien vieillir. On peut y trouver des entreprises mais aussi des collectifs engagés, des événements professionnels ou grand public, etc. Un véritable écosystème pour un bien commun, le bien vieillir."



Petit tour d'horizon des initiatives qui peuvent vous apporter un coup de pouce certain.

TROUVER UN ÉTABLISSEMENT ADAPTÉ AVEC PARTENAIRE SENIORS

EHPAD, USLD, résidence autonomie, etc., il n'est pas évident de s'y retrouver lorsque l'on recherche un établissement adapté à ses besoins (perte d'autonomie, handicap, etc.). Partenaire Seniors, fort de son équipe composée entièrement de professionnel.le.s de la santé, saura vous orienter. De la recherche à la visite de résidence en passant par la constitution de dossiers d'aide sociale (aide sociale à l'hébergement, etc.), Partenaire Seniors vous accompagnera tout au long du processus, le tout, complètement gratuitement.



Plus d'infos : partenaire-seniors.fr
ou au 0 800 100 301



COMPAGNIE DES AIDANTS : VÉRITABLE RESSOURCES POUR LES AIDANT.E.S

« On compterait plus de 11 millions d'aidant.e.s en France. Un aidant sur deux ne sait pas qu'il l'est. Suite à une très longue expérience d'aidante, j'ai pris conscience que j'étais moi-même aidante. Il fallait mettre quelque chose en place, car il y a vraiment un manque » indique Claudie KULAK fondatrice de la Compagnie des aidants. Véritable réseau social pour les aidant.e.s, c'est une plateforme d'interactions, d'entraide mais aussi de formations en ligne qui a été pensée. « Un.e aidant.e est amené.e à faire des gestes techniques, c'est pourquoi non seulement il fallait créer du lien pour se soutenir entre aidant.e.s, mais aussi mettre en commun nos connaissances et en faire une plateforme de formations. » Plateforme entièrement gratuite et ouvert à tou.te.s.

Plus d'infos : lacompaniedesaidants.org

LE COLLECTIF « JE T'AIDE » POUR LUTTER POUR LES DROITS DES AIDANT.E.S



Créé en 2015, le collectif "Je t'aide" sensibilise et lutte pour les droits des aidant.e.s. Leurs actions sont multiples. Chaque année le collectif publie un rapport qui met en lumière les problématiques des aidant.e.s.

Ce plaidoyer est ensuite relayé auprès des médias et élu.e.s et s'engage suite à sa publication un travail de collaboration auprès des pouvoirs publics pour faire avancer les choses. « Le 6 octobre, journée nationale des aidant.e.s, est une journée peu connue, notre but est de faire grandir cette journée, que cela devienne un véritable temps de mobilisation pour tous les acteurs différents du domaine. Des événements sont organisés pour informer les aidant.e.s sur leurs droits. » déclare



Morgane Hiron, déléguée générale du collectif. Le Prix initiative aidants est aussi un projet porté par le collectif. Ce prix récompense cinq projets qui proposent des solutions aux aidant.e.s. S'ajoute à toutes ces actions, une grande campagne nationale chaque année afin d'interpeller le public et les médias sur ce qu'est un.e aidant.e.

Si vous souhaitez rejoindre leurs actions (en fonction de vos disponibilités) ou plus d'infos : associationjetaide.org



HAPPY VISIO

Des conférences et ateliers gratuits en ligne

Séances de yoga ou pilates ? Conférence sur comment stimuler sa mémoire ou sur les huiles essentielles et leurs impacts sur notre sommeil ou autres ? Bien-être, remise en forme, santé, culture, divertissement divers, vous aurez le choix parmi les nombreux ateliers et conférences en ligne sur HappyVisio. En partenariat avec le département du Val-de-Marne, les habitant.e.s d'Ivry ont la possibilité d'accéder à HappyVisio de manière totalement gratuite grâce à un code partenaire. Un numéro de téléphone est aussi disponible en cas de difficultés de connexion ou inscription.

AGE IMPULSE

Restez en bonne santé plus longtemps grâce à une application mobile

« Vieillir c'est une chose, mais bien vieillir, c'est mieux, le but est de permettre à chacun d'augmenter son espérance de vie en bonne santé. » indique Gabriel Dib, fondateur de l'application Age impulse. À portée de main, grâce une technologie novatrice, calculez votre âge physiologique et démarrez un programme simple et personnalisé pour bien vieillir. Ce sont des exercices très simples, que ce soit en faisant vos courses ou prenant les transports, basés sur le ressenti et sur l'auto-satisfaction. Il s'agit de faire de l'exercice tout en se faisant plaisir, à l'aide d'un simple bouton « démarrez ». Un coach enseignant en Activité physique adaptée vous suit également pour personnaliser encore plus votre programme selon vos envies et besoins.

Plus d'infos : age-impulse.com ou téléchargez directement l'application sur votre smartphone

Possibilité de faire des ateliers de démonstration (et bénéficiez de 3 mois d'abonnement gratuit sur l'application). Envoyez un mail à contact@coopivry.fr si intéressé.e.

Plus d'infos : happyvisio.com ou au 01 76 28 40 84. Inscrivez-vous avec le code partenaire « CF9400 ».



MARIE ANGE & FLORY**Les vêtements adaptés à mes besoins**

« Rendre toute leur dignité aux seniors qui ne sont plus autonomes » telle est la mission que s'est donnée Marie-Josée Sungu, couturière de formation reconvertie en aide-soignante puis entrepreneuse. Après plusieurs années d'observations et de pratiques dans différents EHPAD et autres résidences spécialisés, elle lance son entreprise de transformation de vêtements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite. « J'ai vu des seniors qui lors du changement de sonde urinaire, se retrouvaient complètement nus sans que ces derniers soient à l'aise avec cela. Comme je savais coudre, j'ai aidé des seniors à adapter leurs vêtements.»

Aujourd'hui, sa marque Marie Ange & Flory, propose un service de transformation de vêtement soit par vêtement au prix unique de 15€ le vêtement soit un forfait à l'année avec un service de transformation illimité. Elle propose aussi l'achat de vêtements de seconde main adapté au public à mobilité réduite (il existe des lots de 10 vêtements à 25€).

Plus d'infos : marieangeetflory.fr ou au 06 52 68 81 93.
Possibilité de faire des ateliers démonstration ou des défilés de ses collections. Envoyez un mail à contact@coopivry.fr si intéressé.e.

JOURNALETTE**Un journal de famille personnalisé gratuit pour les grands-parents**

Journallette vous propose de créer votre propre journal personnalisé, et ce de manière totalement gratuite, en famille à destination des grands-parents. Insérez vos photos et mots doux dans l'application. Journallette se charge de mettre en page, imprimer et livrer le contenu à votre / vos proche(s). L'impression faite en France et le service sont sécurisés et gratuits grâce au soutien des partenaires de Journallette. « Parfois, on peut avoir de la famille qui habite loin et ne plus avoir beaucoup de contact, l'idée est de rassembler à travers un objet concret.» confie Thomas Delage, fondateur de cette initiative. Tous les mois, vous pouvez recevoir un journal personnalisé de votre famille !

journallette



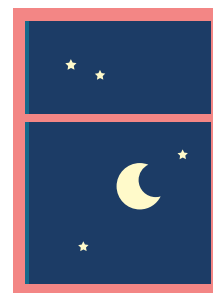
Plus d'infos : journallette.fr

ERNESTI

La garde de nuit pour les seniors par des étudiant.e.s en santé

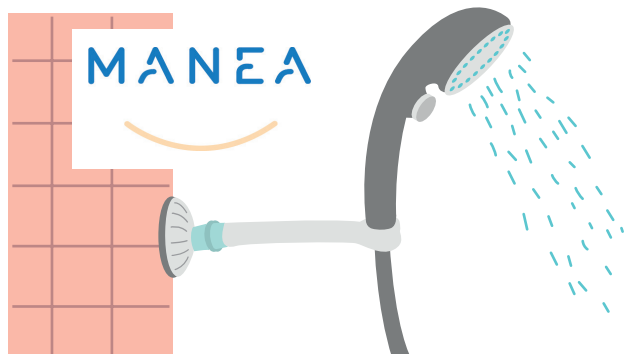
Plateforme numérique pour la garde de nuit de seniors, Ernesti met en lien des étudiant.e.s en santé avec des personnes âgées afin de les accompagner. Ernesti permet aux seniors de garder une certaine autonomie et évite à ces derniers d'entrer dans des établissements spécialisés plus tôt que ce qu'ils ne désireraient. Ces étudiant.e.s sont au préalable trié.e.s sur le volet puisque chacun.e passe un entretien individualisé, afin qu'ensuite les seniors puissent choisir parmi une multiplicité de profils. L'étudiant.e est rémunéré.e 50 € la nuit, et cela revient aux familles deux fois moins cher qu'un.e auxiliaire de vie classique.

Plus d'infos : ernesti.fr ou directement au 09 80 80 90 70 (n° non surtaxé) ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h30.



LE PORTE-DOUCHETTE VENTOUSE DE MANEA

« L'idée est de créer un outil vraiment pratique qui peut servir à toute la famille, des enfants aux plus âgés d'entre nous ».



Cyrille Dalmar, concepteur de l'objet a créé un porte douchette pensé pour le handicap et à destination de tou.te.s. « C'est suite à un accident de voiture que je me suis retrouvé paralysé d'un bras, ce qui m'handicapait pour les gestes du quotidien, notamment durant la douche. Je ne trouvais pas d'installation facile pour avoir une douche adapté. Tout de suite si on veut un tel équipement, il faut faire de grands travaux. J'ai donc créer cette aide moi-même. C'est un objet qui sert de support de douche flexible et orientable qui ne nécessite aucune installation à l'aide d'une ventouse se fixant sur les surfaces de salles de bain. Cette accroche / attache pommeau de douche se positionne là où vous voulez votre pommeau très facilement ! » Médaille de bronze du concours Lépine et bénéficiaire de la bourse Charles Foix de Silver Valley, cet objet est fabriqué en France par des travailleurs en situation de handicap.

Plus d'infos : manea-france.fr
Possibilité de faire des ateliers de démonstration (et bénéficiez d'une réduction spéciale dédiée aux locataires de la Coop').
Envoyez un mail à contact@coopivry.fr si intéressé.e.



ALLO LOUIS

« Les coups de main qui créent du lien »

Allo Louis est une plateforme qui connecte seniors et étudiant.e.s d'un même quartier pour la réalisation de petits services rémunérés à domicile. « On a toujours été assez proche de nos grands-mères et on s'est rendu compte qu'à chaque visite chez elles, il y avait toujours un petit coup de main à rendre. Une démarche administrative en ligne, une ampoule à changer, etc. Nous, ça nous prend 10 minutes à réaliser alors que pour elles ce n'est pas forcément évident. » Pour les fondateurs, deux amis, Adrien et Alexandre, il était important de créer du lien intergénérationnel tout en aidant les seniors en début de perte d'autonomie en leur facilitant le quotidien. Porter les courses, être accompagné.e pour un rendez-vous médical pour éviter les chutes dans l'espace public, réparer un petit meuble, aide informatique, être accompagné.e pour une balade, un petit coup de main pour le jardinage, etc. Tout ceci va être facilité grâce à un.e étudiant.e.

Plus d'infos : allolouis.com ou directement au 01 88 24 80 00 ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 18h.

Service payant qui fonctionne par abonnement par mois sans engagement. La Coop' s'engage à financer ce service auprès des locataires en difficulté, voir avec le service de la prévention des impayés.